

Hier, le ministre de la Défense, Hervé Morin, a inauguré le Comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. À peine lancé, il essuie déjà de vives critiques.

Attendu par les milliers de victimes des essais nucléaires français, le Comité d'indemnisation a été inauguré hier. Soit quatorze ans après la tenue des derniers essais atomiques en Polynésie française. Ce devait donc être une consécration pour les associations qui luttent d'arrache-pied depuis de longues années pour la responsabilisation de l'État français dans ce qu'il convient d'appeler un désastre sanitaire et écologique. Malgré quelques avancées, pour ces associations, le compte n'y est pas.

Entre 1960 et 1996, l'armée française a mené 210 essais nucléaires. D'abord dans le Sahara algérien et, à partir de 1966, en Polynésie. Les rapports officiels établissent aujourd'hui le nombre de personnes potentiellement touchées par ces essais à 150 000, militaires et civils confondus. À partir d'aujourd'hui, ce sont leurs demandes d'indemnisation que le comité doit étudier. Et à charge pour l'État de prouver que les maladies contractées par les demandeurs ne sont pas liées aux essais militaires. Mais pour les associations de défense des victimes des essais nucléaires comme l'Aven (Association des vétérans des essais nucléaires) ou Mururoa e Tatou, il n'en est rien. Elles dénoncent des conditions d'indemnisation jugées partielles et partiales.

Dans un communiqué conjoint publié hier, les deux associations critiquent la liste des cancers susceptibles de donner lieu à une indemnisation. La prise en compte du cancer de la thyroïde est limitée aux personnes qui étaient enfant au moment de l'exposition, et certains cancers du sang, comme le myélome ou les lymphomes, ou encore les maladies cardio-vasculaires et du système génétique, également radio-induites, sont exclues de fait.

À l'instar des maladies, les zones géographiques potentiellement concernées par les indemnisations ont fait l'objet d'une sélection arbitraire. Les associations reprochent en effet au « décret Morin » d'affirmer que « les nuages radioactifs sont retombés sur quatre îles [...] et sur quelques communes de Tahiti, curieusement les moins peuplées ».

La composition même de ce Comité n'est pas en reste. Le décret qui fixe son fonctionnement prévoit en effet que cinq des huit membres qui y siègent sont désignés par le ministre de la Défense. Hervé Morin en personne, à la tête d'un ministère qui n'a évidemment pas intérêt à voir les indemnisations se multiplier. Une disposition qui, de l'aveu même du médiateur de la République, « pourrait nuire à l'impartialité nécessaire du dispositif ». Pourrait ?

Cyril Charon